

LE BOUCHET MONT-CHARVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi vingt-deux janvier deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Mireille TISSOT-ROSSET, Patrick DEHONDT, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, Denis ZUCCONE, Sébastien DRION, François THABUIS, Laurent GEVAUX.

Sébastien DRION a été nommé secrétaire de séance.

DEL_2026_005

Convention de partenariat avec la Maison Familiale Rurale (M.F.R.) de l'Arclosan dans le cadre d'un chantier pédagogique forestier.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de partenariat, dans le cadre d'un chantier pédagogique, passé entre la commune du Bouchet-Mont-Charvin, représentée par Monsieur le Maire et la Maison Familiale Rurale (M.F.R.) de l'Arclosan, représentée par Monsieur Matthieu BLANCHOIN, Directeur de cet établissement.

Monsieur le Maire explique que ce partenariat a pour objectif de permettre la participation des élèves des classes des filières professionnelles Bac professionnel Forêt, Bac professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (G.M.N.F.) et de Seconde Nature Jardin Paysage Forêt de la M.F.R. de l'Arclosan à des actions de gestion et d'entretien sur des parcelles forestières communales ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention de partenariat dans le cadre d'un chantier pédagogique forestier avec la Maison Familiale Rurale de l'Arclosan, telle qu'annexée à la présente délibération, pour la période comprise entre le 01 avril 2026 et le 30 novembre 2026 ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six,

Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.



Le Secrétaire de séance,
Monsieur Sébastien DRION.



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 27/01/2026
- de sa publication le 27/01/2026.

Le Maire, Franck PACCARD.

